

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 04/07/2017	Délibération n° 2017/29 – p1/2
Objet : Décision modificative n° 1 2017	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Nombre de membres L'an deux mille dix-sept,
En exercice : 36 Le quatre juillet à vingt heures,
Présents : 14
Votants : 16 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est
Procurations : 2 réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de
Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, après une absence de quorum le vingt huit juin, les membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Emile JOSSELIN (arrivée au point 5), Stephan SILVESTRE, Philippe FISCHER (arrivée au point 5), Pierre BORNE, Corinne POIGNANT, Pierre JUNILLON, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Anne-Marie BOURDINAUD, Jean-Daniel AMSLER, Michel CLERGEOT (arrivée au point 9),

Sont représentés :

Sabine PATOUX a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER
Georgette REGNAULT a donné pouvoir à Corinne POIGNANT
Claudia MARSIGLIO a donné pouvoir à Michel CLERGEOT

Sont absents excusés :

Joël PESSAQUE, Sabine PATOUX, Serge FRANCESCHI, Francis SELLAM, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Georgette REGNAULT, Gilles MATHIEU, Carole DRAI, Benoit WOSSMER, Isabelle LAFON, Christian FOSSEYEU, Claudia MARSIGLIO.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif de l'année 2017,
Vu l'instruction budgétaire m14,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/2228 du 9 juin 2017 entérinant l'adhésion de Grand Paris Sud Est Avenir,
Vu la délibération 2017/28 de ce jour,
Considérant la Recette nouvelle qu'implique l'adhésion du territoire Grand Paris Sud Est Avenir,
Considérant que les crédits des les chapitres 011, 023 et 21 se révèlent insuffisants quand le chapitre 022 peut être diminué,
Considérant la nécessité d'adapter les provisions sur les chapitres correspondants et qu'une décision modificative est nécessaire,

**Après en avoir délibéré à la majorité
Par 15 voix POUR et une abstention (HENRI PETTENI)**

Article 1 : le Comité approuve la décision modificative n° 1 au budget 2017 qui se résume comme suit :

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20170704-B-2017-29-BF
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017

Séance du 04/07/2017	Délibération n° 2017/29– p2/2
Objet : Décision modificative n° 1 2017	
Nomenclature de télétransmission : 7.1. Décisions budgétaires	

Fonctionnement	Imputation	Chapitre	DEPENSES	RECETTES
Participation groupement	74758			117 883,98 €
		<i>CH.74</i>		<i>117 883,98 €</i>
Electricité	60612		6 000,00 €	
Assurance	6168		2 100,00 €	
Honoraires	6226		80 000,00 €	
Réception	6257		9 783,98 €	
Télécommunications	6262		50 000,00 €	
<i>Charges générales</i>		<i>CH. 011</i>	<i>147 883,98 €</i>	
<i>Virement à la section investissement</i>		<i>CH.023</i>	<i>50 000,00 €</i>	
<i>Dépenses imprévues</i>		<i>CH022</i>	<i>-80 000,00 €</i>	
Total section fonctionnement			117 883,98 €	117 883,98 €
Investissement	Imputation	Chapitre	DEPENSES	RECETTES
Travaux	2135		50 000,00 €	
<i>Immobilisations corporelles</i>		<i>CH.21</i>	<i>50 000,00 €</i>	
<i>Virement de la section fonctionnement</i>		<i>CH.021</i>		<i>50 000,00 €</i>
Total section investissement			50 000,00 €	50 000,00 €

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 4 juillet 2017



Le Président
Alain GUETROT

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20170704-B-2017-29-BF
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017